

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUIN 2026

Le vendredi 21 juin 2026, à **9 h 09**, le Conseil municipal de **Montségur** s'est réuni en mairie, sous la présidence de **M. Sébastien MOUNIÉ**, maire.

Présents

- M. Sébastien MOUNIÉ, maire
- Mme Stéphanie SAINT-LÉGER, 1^{ère} adjointe au maire
- M. Pierre-Antoine CLANET, 2^e adjoint au maire
- Mme Geneviève ALBOUY, 3^e adjointe au maire
- M. Éric AUTHIÉ
- Mme Julie SALLES
- M. Denis SALLES
- M. Laurent SERVIERE de l'ANA à partir de 10h.

Absents excusés

- Mme Marion FIANCETTE (procuration à Mme Julie SALLES)
- M. Olivier LAFITTE (procuration à Mme Stéphanie SAINT-LÉGER)
- M. Lionel VERGNENEGRE

Absente :

- Mme Pascale SOQUET

Date de convocation : 16 juin 2026

Secrétaire de séance : M. Pierre-Antoine CLANET

Nombre de votants : 9

I. Lecture de l'ordre du jour

L'ordre du jour est présenté aux membres du Conseil municipal.

II. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 juin 2026

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

Résultat du vote :

- Pour : 9
- Contre : 0
- Abstention : 0

III. Délibérations

1. Travaux pour le pont del Pichol – Plan de financement

Une demande de subvention à hauteur de **60 %** a été déposée.

Des pièces complémentaires ont été transmises, notamment la décomposition de l'estimation prévisionnelle du projet, dont le montant s'élève à **113 000 € HT**.

Une inscription budgétaire de **145 000 €** a été prévue, à laquelle viendront s'ajouter les différentes subventions sollicitées. L'objectif est d'atteindre un taux de financement d'environ **80 %**, laissant un reste à charge estimé à environ **30 000 € maximum** pour la commune.

À l'issue des travaux, le pont ne fera plus l'objet d'aucune limitation de tonnage. Aucun élargissement n'est prévu.

Le diagnostic technique réalisé par l'entreprise a été présenté au Conseil municipal.

La circulation automobile sera interrompue durant les travaux. Ceux-ci débiteront à l'automne 2026 (phase préparatoire) pour une réalisation prévue au premier trimestre 2027.

Résultat du vote :

- Pour : 9
- Contre : 0
- Abstention : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2. Plan de financement pour la cristallisation et la valorisation du château

Une réunion d'étape s'est tenue en présence de la DRAC, de Mme la Sous-préfète, de M. Benoît Combes (CCPO) et d'un représentant de la Région Occitanie.

La Région avait annoncé une participation de **60 000 €**, au lieu des **100 000 €** initialement évoqués. À la suite d'un échange avec M. Kamel Chibli, celui-ci a confirmé par courriel le maintien du financement annuel d'environ **100 000 €** pour un montant maximum de 300 000 euros.

Le plan de financement régional prévoit :

- une tranche de **115 000 €** pour 2026 ;
- une seconde tranche de somme identique en 2027.

Le Conseil prend acte de cette présentation.

Résultat du vote :

- Pour : 9
- Contre : 0
- Abstention : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité.

3. Recrutement d'une secrétaire générale de mairie

Le Conseil municipal approuve le recrutement de **Mme Bérengère DI STÉFANO**.

Un premier contrat sera conclu du **15 juillet au 1er août 2026**, au titre d'un accroissement saisonnier d'activité. Après les congés déjà programmés au mois d'août, un contrat d'une durée déterminée d'un an prendra effet à compter du **1er septembre 2026**. Celle-ci faisait partie du premier appel à candidature public. L'intéressée exercera les fonctions de secrétaire générale de mairie à temps complet (**35 heures hebdomadaires**).

Résultat du vote :

- Pour : 9
- Contre : 0
- Abstention : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité.

4. Tarif réduit de groupe au Point Accueil Jeunesse – Camping

Suite à des demandes de groupes des scouts, de scolaires et de jeunes, le conseil décide d'appliquer un tarif préférentiel de **3 €** (au lieu de **7 €**) pour les jeunes. Un tarif « jeunes » est créé pour les moins de 16 ans, fixé à **3 € par personne, douche comprise** sur présentation d'un justificatif. Ceci afin de promouvoir la fréquentation par les jeunes du point d'accueil jeunes.

La question de la création d'un tarif incluant un branchement électrique est également évoquée.

Résultat du vote :

- Pour : 9

- Contre : 0
- Abstention : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité.

5. Modification des horaires d'ouverture du Point d'accueil du Pied de Pog

À titre expérimental, durant les mois de **juillet et août 2026**, les horaires d'ouverture seront étendus de **9 h à 19 h 30**, afin de mieux répondre à la fréquentation touristique et aux fortes chaleurs estivales.

Il est rappelé également :

- l'installation d'un grillage afin de limiter les contournements du guichet par le communauté de communes du Pays d'Olmes ;
- le retrait du panneau du GR ;
- la mise en place d'un oriflamme devant la billetterie afin de renforcer la signalétique.

Résultat du vote :

- Pour : 9
- Contre : 0
- Abstention : 0

La délibération sur l'augmentation de la période d'ouverture est adoptée à l'unanimité.

6. Mise à disposition d'un logement au profit de l'ANA

Le Conseil rappelle la nécessité de réaliser plusieurs travaux de mise en conformité du logement (prises électriques défectueuses, anciennes plaques de cuisson, etc.).

Le logement continuera d'être mis gratuitement à disposition de l'ANA, sous réserve de la réalisation des remises en état nécessaires.

Il est proposé de travailler la convention 2026 avec l'ANA et d'évoquer ce point dans le cadre de la convention.

La délibération sera votée à ce moment là.

7. Redevance d'occupation de la fan-zone du Tour de France

En contrepartie de la fermeture exceptionnelle du château lors du passage du Tour de France, une **redevance d'occupation de l'espace public** de **2 000 €** sera demandée pour l'installation de la fan-zone. Le conseil rappelle que le parking n'a pas vocation à être privatisé dans sa totalité.

Résultat du vote :

- Pour : 9
- Contre : 0
- Abstention : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité.

8. Création d'un canal WhatsApp communal

À la suite notamment des épisodes de canicule, le Conseil décide de créer un canal d'information intitulé « **Montségur Infos** ». Ce canal aura exclusivement une vocation informative (travaux, vie municipale, informations pratiques, événements communaux). Un formulaire de consentement sera distribué aux habitants afin de recueillir leur accord préalable. Ce nouvel outil viendra compléter les moyens de communication existants sans s'y substituer.

Résultat du vote :

- Pour : 9
- Contre : 0
- Abstention : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité.

9. Mise en place d'une billetterie en ligne

Le Conseil municipal décide de mettre en place une billetterie en ligne sur le site internet de la commune. Le coût annuel du service est estimé à **150 €** auquel s'ajoute une commission du service PayFip d'un coût très attractif. Cette expérimentation est prévue pour une durée d'un an.

Résultat du vote :

- Pour : 9
- Contre : 0
- Abstention : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité.

IV. Questions diverses**Présentation de la convention avec l'ANA**

M. Laurent Servièrè présente le bilan et les perspectives de la Réserve naturelle régionale :

- 78 protocoles scientifiques ;
- plus de 2 300 espèces recensées, dont 1 500 découvertes depuis 2017 ;
- 11 projets de recherche ;
- 190 journées de terrain ;
- 31 publications scientifiques ;
- 7 sites naturels sur le massif du Tabe ;
- 290 animations ayant accueilli près de 5 000 personnes.

La fréquentation dépasse désormais **150 000 visiteurs**, selon les éco-compteurs.

Le plan de gestion 2018-2027 est présenté, ainsi que les missions respectives de la commune et de l'ANA dans le cadre de la cogestion de la réserve. Les modalités de financement, le budget 2026, les aménités rurales ainsi que les projets futurs (abreuvoirs pastoraux et extension du refuge de Pratmau) sont également détaillés.

Autres points abordés

- Des difficultés sont rencontrées pour le ménage de la billetterie du Pied de Pog avec l'Office de Tourisme de Lavelanet qui refuse de mettre de s'occuper de l'entretien comme les deux précédentes années ; un entretien est prévu avec M. Palvini et M. Sanchez pour trouver une solution le 2 juillet prochain.
- Rappel : signature, le 3 juillet à 18 heures, de la convention avec la Fondation du Patrimoine destinée à lancer l'appel aux dons en faveur de la sécurisation des travaux du château ;
- Une demande d'installation d'un stand de vente de crêpes et confitures par une habitante de Montferrier a été faite 2h par semaine de 14h à 16h le samedi durant la haute saison touristique : accord de principe, sous réserve de la fixation d'une redevance à évaluer. Cela permettrait d'avoir une proposition de service en plus quand les restaurants sont fermés ;
- Une mise aux normes de la station d'épuration a été demandée par les services de l'État au SMDEA, la commune de Montségur est concernée ; aucune délivrance de permis de

raccordement au service d'eau ne sera autorisée par la Préfecture en l'absence d'engagement de travaux.

- La CCPO demande de réaliser un sondage auprès de la population , avant le 20 juillet : il s'agit de répertorier les personnes qui voudraient utiliser à d'autres fins le bâti existant (changement d'affectation du bâti).
- L'épareuse est en état de marche : elle a été faite par Didier Gaillard. Quant au tracteur, toujours en révision à l'établissement Bédetti, est en attente de diagnostic.

Tous les points inscrits à l'ordre du jour ayant été examinés et aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à **11 h 53**.

Fait à Montségur,

Le secrétaire de séance
Pierre-Antoine CLANET



Le Maire
Sébastien MOUNIÉ